



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 avril 2017 Salle du Cinéma de Vic-Fezensac

L'an deux mille dix-sept, le 3 avril à 19 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du cinéma de Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Alain CONCIL, Armel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Francette ESCAICH, Danielle ZADRO, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Richard BARBE, Véronique THIEUX LOUIT, Francis CAPDEVILLE, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Pierre ANTONELLO (P. : Robert Frairet), Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE (P. : Andrew Cavalière), Roland DUPUY, José BENTEGEAC (P. : Véronique Brana), Gérard BRUNET (P. : Robert Dufréhou), Jean-Jacques OSPITAL (P. : Béatrice Narran).

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/02/2017

Le Président propose le compte rendu du dernier conseil communautaire à l'approbation de l'assemblée, ce qui est fait à l'unanimité.

Puis, il donne la parole à M. CONCIL pour une présentation de la partie budgétaire de cette séance de travail. Puis, il quitte la salle.

FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (COMMUNAUTE, ZAC et TAD) - FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS

➤ Budget Général 2016

➤ ZAC de Carget 2016

M. Concil explique à M. Cavalière que les excédents cumulés des années précédentes ne sont en fait que des opérations d'ordre.

➤ TAD 2016

M. Concil précise à M. Dupeyron que la participation de la Région à hauteur de 40 000 € correspond à un retard de versement de deux années.

Les trois comptes sont approuvés et validés à l'unanimité.

FINANCES : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2017

Les taux annoncés au DOB sont conservés pour le budget primitif 2017. Ils sont inchangés par rapport aux années précédentes.

La délibération correspondante est validée à l'unanimité.

FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (COMMUNAUTE, ZAC et TAD)

➤ Budget Général

A l'occasion de la présentation de ce budget, le Président souhaite détailler la participation de la collectivité à l'Office de Tourisme.

Les 104 000 € correspondent à 72 000 € pour le fonctionnement de l'OT intercommunautaire, 6 000 € pour l'investissement et 26 000 pour l'animation.

Le BP de la communauté de communes est voté à l'unanimité.

➤ Budget ZAC de Carget

M. Cavalière s'inquiète de ne pas voir figurer l'équipement de la ZAC en réseau eau et électricité, ce qui est en fait inscrit au budget général à hauteur de 522 000 €.

Suite à l'interrogation de M. Camazzola sur l'évolution de l'aménagement photovoltaïque de la zone, le Président souhaite faire un point sur ce dossier. Il indique que les deux compromis signés l'an passé sont devenus caduques du fait de la clause suspensive les obligeant à présenter un CU dans les six mois suivant la signature. Il a donc fallu réactualiser en fonction de la demande actuelle. Les lots ont donc été redécoupés. L'entreprise de M. Quemion aura donc 10 000 m², non séparés. Le premier qui signe, emporte le lot rive gauche et les autres suivent après.

Le BP de la ZAC est approuvé moins 4 abstentions.

➤ Budget TAD

Ce budget prend en compte le transfert de charge du Département vers la Région. Et pour cette année, il y aura bien un transfert de recettes à l'identique.

Le BP du TAD est validé à l'unanimité.

ADMINISTRATION : INDEMNITES DES ELUS

M. Concil explique qu'il s'agit du réajustement du point de 0,06 % à compter du 1^{er} janvier 2017. C'est une manipulation qui intervient dans toutes les administrations et qui doit être votée dans les collectivités territoriale. Il rappelle alors le montant des indemnités retenues pour « D'Artagnan en Fezensac » soit 18,5 % pour le Président (711 € brut) et 7,5% pour les VP (256 € brut).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président revient en tribune et souhaite apporter des précisions évitant toute confusion inutile. Le choix des indemnités telles que votées permettent une économie de 47789 €/an et si on fait une comparaison, cela représenterait environ 57% de la totalité de l'annuité de la Maison de Santé.

ADMINISTRATION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE CAUDERON

Il s'agit de reconduire la même convention que les années précédentes. Le Président souhaite souligner que ce terrain, compte tenu de sa constructibilité donnée par le PLU, est classé dans les immobilisations de la collectivité, c'est donc une capitalisation pour celle-ci. Il précise toutefois à M. Lasportes que malgré sa demande, aucune étude d'un aménagement paysager n'a encore été réalisée.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

ENCAISSEMENT GROUPAMA

Il s'agit de la prise en compte de la défense juridique de la collectivité auprès de certains opérateurs intervenus sur la Maison de Santé devant le tribunal administratif.

La délibération permettant d'encaisser le chèque de Groupama est validée à l'unanimité.

ZAE DE CARGET : SIGNATURES DE COMPROMIS DE VENTE

A ce stade de la réunion, le Président revient sur le dossier de la ZAC de Carchet. Il rappelle que le prix de vente des terrains est fixé à 5 € le m² et que deux compromis sont prêts à être re-signés : M. Quémion et MM Grenier. Le Président souligne alors le rôle d'intermédiaire de ces transactions joué par la CMA du Gers.

CAM ENERGIE : BAIL (PROMESSE)

Le Président résume la proposition de CAM Energie pour l'aménagement photovoltaïque de la partie résiduelle de la zone. Il indique avoir imposé une réduction des délais à un an au lieu de trois pour la signature de la promesse de bail, celle-ci devant caduque en l'absence de signe fort au bout de cette année : dépôt du PC, dossier auprès de la CRE ...

M. Desenlis interroge alors le Président sur l'éventualité de consulter d'autres entreprises, de comparer. Le Président indique alors que quatre contacts ont pris des renseignements sans donner de suite.

M. Cavalière prend alors la parole et demande des explications sur le retrait de M. Cuenca, pressenti pour la signature d'un compromis, et reproche au Président un certain manque de dialogue.

Le Président lui rétorque qu'il se fait l'interprète de choses erronées et précise à l'assemblée que le retrait de M. Cuenca n'est que la conséquence de son non-respect des engagements contractuels, et met fin à toute polémique stérile.

Le Président reprend le cours du débat en soulignant que la réflexion devra porter sur la forme la plus adaptée du partenariat avec CAM Energie soit une forme sociétaire (public/privé) soit un bail.

M. Desenlis indique préférer la forme d'un loyer à la forme sociétaire qui engage l'avenir de la collectivité. Cette position est appuyée par Mme Zadro qui estime que la communauté de communes n'a pas vocation à une activité commerciale d'autant plus que le rendement annoncé, hors problème technique éventuel, n'est pas si conséquent.

Le Président cite l'exemple du site de Caillavet qui permet offre un rapport à tous les propriétaires et le budget est en équilibre avec la vente de l'électricité. Pour ce qui est de la désintégration, un compte séquestre existe. Il rassure l'assemblée en expliquant que la prise de capital reste limitée à 200 000 € que les communautés de communes ne seront jamais opérateurs et que les engagements de la CRE sont irrémédiables.

M. Cahuzac regrette un manque d'information tandis que Mme Zadro demande un renvoi du projet tel présenté ce soir.

Le retrait de la délibération est alors approuvé à la majorité.

GERES DEVELOPPEMENT : CONVENTION ET PARTICIPATION

Il s'agit de la reconduction de la convention. M. Dupeyron estime insuffisant le retour d'activité sur le territoire tandis que M. Cahuzac demande à ce que soit produit un compte rendu annuel d'activité.

La délibération est adoptée avec 4 voix contre et 1 abstention.

MSAP DU FEZENSAC : INTEGRATION DU RSI

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'intégration du RSI dans les prestations assurées par la Maison de Services au Public du Fezensac.

SICTOM CENTRE : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Il s'agit d'intégrer la communauté d'agglomération d'Auch, ce qui est adopté à l'unanimité.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC ROUSSILLON

Le Président indique que cette création ne ferait qu'ajouter une strate supplémentaire au millefeuille administratif, que le SCOT a voté contre de l'avis général des 4 pays et des communautés de communes membres.

Le rejet de cette création dans le cadre de l'unité du Gers est approuvé à l'unanimité du conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. Cahuzac évoque le courrier envoyée par les gérants de la SISA de la MSP du Fezensac et demande à ce qu'un débat rapide ait lieu.

Le Président confirme avoir répondu et propose une rencontre dans les délais les plus brefs. Toutes les pièces seront envoyées à tout le monde mais il ne souhaite pas en dire davantage à ce moment précis.

M. Lasportes regrette que les choses en soient arrivées à ce point peu flatteur. Une commission permettrait une discussion. Le Président indique qu'un mémoire responsif est en préparation et sera alors une base de réflexion tout en regrettant la façon dont les choses ont été amenées. M. Cavalière insiste sur le manque d'anticipation dans la gestion de ce conflit. Le Président leur répond que la Communauté de communes et la SISA sont dans l'attente de la décision judiciaire et considère que le terme de conflit n'est pas adapté.

Le Président cède ensuite la parole aux représentants de la CMA du Gers, son Président M. Sorbadère et son Directeur.